



# Coordination Nationale Infirmière

270 Bd Sainte Marguerite  
13009 MARSEILLE  
6508 / RC 1249 / I

## COMMUNIQUE DE PRESSE CNI

### Hôpital 2007 : action !!!!

Dés la mise en place du Plan Hôpital 2007, la Coordination Nationale Infirmière s'est prononcée contre ce texte, lui reprochant notamment le manque de représentation de la filière infirmière (colonne vertébrale de nos établissements qui représente ¼ des effectifs !!!) dans la hiérarchie mais aussi et surtout d'induire une notion de rentabilité dans les soins.

L'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 impose aux établissements de santé de contractualiser leurs pôles avant le 31 décembre 2006, nous sommes donc actuellement un peu partout en France « entré en action » pour ce découpage en pôle.

Ce changement radical ne se fait pas sans heurt dans le paysage hospitalier français. Les médecins nommés Coordonnateurs de pôle doivent s'improviser du jour au lendemain gestionnaire ! En effet, de nombreux établissements souhaitent mettre en place dans le même temps, les pôles et leur attribuer les délégations de gestion. Le Coordonnateur du pôle assisté des cadres administratif et de santé, doit gérer des enveloppes financières concernant les effectifs, la formation des agents et les achats de matériels !

Nous pouvons constater que les Directions qui commencent à le mettre en place vont au delà de la Loi. En effet les coordonnateurs de pôles se voient attribuer un rôle hiérarchique sur le personnel ce qui est contraire à la Loi. Nous refusons ce retour au mandarinat.

La Loi ne prévoit pas de date butoir pour les délégations de gestion. Nous devons empêcher leurs attributions qui donneront un pouvoir important aux coordonnateurs de pôle, insuffisamment formé pour cela, pouvant entraîner des dérives que les agents subiront.

L'essence même de cette réforme est de demander aux pôles de faire plus de recettes que de dépenses donc d'être rentable.

**Comment demander au service Public Hospitalier de générer des bénéfices ?  
Comment intégrer la notion de rentabilité dans le domaine de la Santé ? Que va t on faire des patients et des services non rentables ? (Personnes âgées, médecine, psychiatrie...etc).**

Nous sommes conscients de la nécessité de réformer notre système hospitalier mais pas en le détruisant.

Ne vous laissez pas faire, après il sera trop tard. Contactez nous .



04 91 74 50 70 /



04 91 74 61 47 /



: [coord-nat-inf@wanadoo.fr](mailto:coord-nat-inf@wanadoo.fr)

[coordination-nationale-infirmiere.org](http://coordination-nationale-infirmiere.org)